

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT  
DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$  
ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT  
ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ATTENDU QUE** vingt-deux (22) résidences, de valeurs foncières relativement uniformes (maison unifamiliale) sans possibilité de développement commercial, desservies par le réseau d'alimentation en eau potable du secteur Guay, sont sous avis d'ébullition depuis plus de quinze (15) ans;

**ATTENDU QUE** deux immeubles (lot 3 711 740 et lot 3 711 754) du secteur Guay ont une superficie de moins de 1 500 m<sup>2</sup> et sont non desservis par un service municipal d'eau usée, sans que le propriétaire ne soit également propriétaire du lot contigu;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu à cet effet, les certificats d'autorisation pour la mise aux normes du réseau du secteur Guay pour une capacité théorique de vingt-sept (27) logements;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu à cet effet, des aides financières des deux paliers gouvernementaux. Chaque programme d'aide financière est réservé à une ou des parties identifiables de la réfection du réseau notamment, le programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU) pour le renouvellement de conduites, le *Programme d'infrastructure Québec-Municipalité* (PIQM) pour le système d'alimentation et de traitement d'eau et le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ 2019-2023) pour plusieurs travaux admissibles de priorité 1;

**ATTENDU QUE** les aides financières maximales représentent une somme de 981 038 \$ soit 76 % des dépenses autorisées par ce règlement, le tout tel qu'il appert des lettres des ministres confirmant ces aides pour le FIMEAU et le PIQM ainsi que de la programmation de la TECQ lesquelles font partie intégrante au présent règlement comme annexe A;

**ATTENDU QUE** l'article 1061 CM permet de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsque au moins 50 % de la dépense prévue au Règlement d'emprunt fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors la séance du 9 août 2022.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution des travaux afin d'assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay selon l'Estimation budgétaire du système de production d'eau potable préparé par Jean-Michel Perron, ingénieur, et révisé et approuvé par Sylvie Girard, ingénieure, en date du 27 juillet 2022, par la firme Gestion de projets environnementaux Akvo Inc., tel qu'il appert de l'Estimation préparée par Pierre Lefebvre, directeur général, en date du 2 août 2022 lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « B » et « C ».

## **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 283 000 \$ aux fins du présent règlement.

## **ARTICLE 4**

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 283 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'immeuble imposable desservi par un branchement au réseau municipal par le puits situé sur le lot 3 711 743 comme décrit à l'annexe « D », une compensation à l'égard de chaque tel immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables ayant cette caractéristique et dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 16 AOÛT 2022.**

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## **LISTE DES ANNEXES**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ANNEXE A : Subventions**

**ANNEXE B : Estimation budgétaire du système de production d'eau potable – Akvo inc.**

**ANNEXE C : Coût selon l'annexe B – AKVO 21-067-ef-02 (2022-07-27)**

**ANNEXE D : Immeubles assujettis à la compensation et plan du secteur Guay**



**ANNEXE A**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**Subventions**

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Steven Neil  
Maire  
Municipalité de Brigham  
118, avenue des Cèdres  
Brigham (Québec) J2K 4K4

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 518 436 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 648 046 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 259 218 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Municipalité de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

...2

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse [fimeau@mamh.gouv.qc.ca](mailto:fimeau@mamh.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Laforest', with a stylized flourish at the end.

ANDRÉE LAFOREST

**ANNEXE  
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

**Organisme requérant** Brigham  
**Désignation** Municipalité  
**Circ. élect. féd.** Brome-Missisquoi  
**Circ. élect. prov.** Brome-Missisquoi  
**MRC** AR460 Brome-Missisquoi

**No Dossier**  
**No organisme**

2027234  
 46090

**Programme** FIMEAU-1.1  
**Titre du projet** Renouvellement de conduites

**1. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Localisation du tronçon	Ext. périm.	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complexes	Pr. cathodique	Trottoirs	Bordures	Conjoint MTRQ	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recomm. (\$)
No tronçon : 001 Chemin Miltimore entre Desjardins et Pothier	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	285	124 686
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 002 Rue Pothier entre Miltimore	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	70	30 625
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 003 Rue Guay entre Pothier et Desjardins	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	290	126 875
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 004 Rue Guay entre Desjardins et Léandre	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	130	56 875
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 005 Rue Léandre entre Guay et Miltimore	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	150	65 625
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 006 Chemin Miltimore entre Léandre et Desjardins	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	120	52 500
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 007 Rue Desjardins entre Miltimore et Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	140	61 250
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							



PAR COURRIEL SEULEMENT

Monsieur Pierre Lefebvre  
Directeur général  
Municipalité de Brigham  
118, avenue des Cèdres  
Brigham (Québec) J2K 4K4

**Objet : Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - sous-volet 1.1  
Addenda au protocole – Renouvellement de conduites**

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à la requête de votre municipalité qui a pour but de reporter la date limite de réalisation du projet mentionné en objet.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ainsi, la date limite pour la réalisation des travaux est révisée au 30 novembre 2022.

La présente constitue l'addenda n° 1 au protocole d'entente déjà signé.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à [fimeau@mamh.gouv.qc.ca](mailto:fimeau@mamh.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice générale,

Signature numérique  
de Julie Beaudoin  
Date : 2021.12.06  
14:24:47 -05'00'

Julie Beaudoin

N/Réf. : 2027234

Québec, le 22 novembre 2006

Monsieur Steven Neil  
Maire  
Municipalité de Brigham  
118, avenue des Cèdres  
Brigham (Québec) J2K 4K4

Monsieur le Maire, *Neil*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de mise à niveau du système d'alimentation en eau potable au secteur Guay est admissible à une aide financière de 200 000 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 400 000 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures au numéro de téléphone (514) 873-3335.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

  
NATHALIE NORMANDEAU

Bureau de la circonscription  
139, Route 132 Ouest  
New Richmond (Québec) G0C 2B0  
Téléphone : (418) 392-4174  
Télécopieur : (418) 392-7387  
Sans frais : 1 800 490-3511

Québec  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : (418) 691-2050  
Télécopieur : (418) 643-1795  
Courriel : ministre@mamr.gouv.qc.ca  
www.mamr.gouv.qc.ca

Montréal  
800, rue du Square-Victoria  
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : (514) 873-2622  
Télécopieur : (514) 873-2620

## SUIVI DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Municipalité : Brigham

Nom du programme de subvention visé : PIQM 1.1

Numéro de dossier : 501124

Titre du projet : Mise à niveau du système d'alimentation en eau potable - Secteur Guay

Coût maximale admissible (CMA) indiqué au protocole d'entente : 400 000 \$

Exercice financier	Information au dossier du Ministère			À remplir requérant
	Réclamation(s) de dépenses approuvée(s)	Réclamation(s) non approuvée(s) et à venir	Dernier suivi de l'avancement des travaux	Mise à jour du suivi de l'avancement des travaux  le montant doit être égal ou supérieur à A
	A	B	A+B	
<b>En date du 2021-12-10</b>				
1er avril 2001 au 31 mars 2002	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2002 au 31 mars 2003	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2003 au 31 mars 2004	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2004 au 31 mars 2005	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2005 au 31 mars 2006	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2006 au 31 mars 2007	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2007 au 31 mars 2008	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2008 au 31 mars 2009	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2009 au 31 mars 2010	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2010 au 31 mars 2011	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2011 au 31 mars 2012	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2012 au 31 mars 2013	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2013 au 31 mars 2014	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2014 au 31 mars 2015	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2015 au 31 mars 2016	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2016 au 31 mars 2017	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2017 au 31 mars 2018	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2018 au 31 mars 2019	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2019 au 31 mars 2020	0 \$	57 638 \$	57 638 \$	57 638 \$
1er avril 2020 au 31 mars 2021	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2021 au 31 mars 2022	0 \$	342 362 \$	342 362 \$	342 362 \$
<b>Total :</b>				<b>400 000 \$</b>

Le projet est-il terminé: Non

Date prévue de fin des travaux : 2022-11-30

**Répondant :**

Nom et prénom : Pierre Lefebvre

Adresse courriel : dg@brigham.ca

Fonction : Directeur général et secrétaire-trésorier

Téléphone : (450) 263-5942 #223

Commentaires : La réalisation des travaux est prévue en cours d'année et devrait se terminer à l'automne 2022.

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
001	Réfection des installations de traitement eaux usées Cowansville	200 des Prés verts	0 \$	0 \$	0 \$	64 129 \$	0 \$	64 129 \$	Quote-part des travaux sur la base des débits réservés
002	Réfection poste de pompage - Principal	50 chemin de l'usine	0 \$	0 \$	0 \$	350 000 \$	0 \$	350 000 \$	Mise à niveau et installation d'une génératrice
003	Usine de traitement d'eau potable - secteur Guay	rue Guay	0 \$	0 \$	0 \$	291 422 \$	0 \$	291 422 \$	Installation d'équipement de traitement de l'eau potable à partir d'un puits existant desservant 22 résidences actuellement. Puits d'alimentation et bâtiment de service de l'usine de traitement.
004	Usine de traitement d'eau potable - génératrice	118 avenue des Cèdres	0 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$	0 \$	75 000 \$	Acquisition et installation d'une génératrice pour assurer l'approvisionnement en eau potable
008	Améliorations au poste de pompage du Domaine	rue du Domaine	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$	75 000 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>									
	Collecte et interception des eaux usées et pluviales		0 \$	0 \$	0 \$	350 000 \$	0 \$	350 000 \$	
	Expertise technique en eaux usées		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$	75 000 \$	
	Traitement de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	366 422 \$	0 \$	366 422 \$	
	Traitement des eaux usées		0 \$	0 \$	0 \$	64 129 \$	0 \$	64 129 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>780 551 \$</b>	<b>75 000 \$</b>	<b>855 551 \$</b>	

**Municipalité (code géographique) :** Brigham (46090)  
**Programme :** TECQ 2019-2023

**État du dossier :** Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

**Volet Programmation de travaux**

**N° de dossier :** 1146090

**N° de version :** 1

**Date de transmission :** 2022-08-08

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Municipalité (code géographique) : Brigham (46090)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1146090

N° de version : 1

Date de transmission : 2022-08-08

---

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

**Municipalité (code géographique) :** Brigham (46090)

**Programme :** TECQ 2019-2023

**État du dossier :** Transmis

**taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)**

**Volet Programmation de travaux**

**N° de dossier :** 1146090

**N° de version :** 1

**Date de transmission :** 2022-08-08

---

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
005	Réfection de chemins	divers chemins	0 \$	0 \$	0 \$	628 578 \$	0 \$	628 578 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>									
		Voirie	0 \$	0 \$	0 \$	628 578 \$	0 \$	628 578 \$	
		<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>628 578 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>628 578 \$</b>	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%



**ANNEXE B**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**Estimation budgétaire du système de production d'eau potable – Akvo inc.**



N° : 21-067-EF-02 Rév: 0A

Client: Municipalité de Brigham - Secteur Guay

Fait par: Jean-Michel Perron, CPI, OIQ n° 8030715

2022-07-27

Projet: Système de production d'eau potable

Révisé et approuvé par: Sylvie Girard, ing., OIQ n° 109349

N° projet Akvo: 21-067

2022-07-27

Page 1/1

**Estimation budgétaire du système de production d'eau potable**

	Unité	Coût unitaire	Quantité	Coût
<b>A Système de traitement d'eau potable</b>				
A.1. 1	Global	43 000,00 \$	1	43 000,00 \$
A.1. 2	Global	30 500,00 \$	1	30 500,00 \$
A.1. 3	Global	24 000,00 \$	1	24 000,00 \$
A.1. 4	Global	33 400,00 \$	1	33 400,00 \$
A.2. 5	Global	26 000,00 \$	1	26 000,00 \$
A.2. 6	Global	15 500,00 \$	1	15 500,00 \$
			<b>Sous-total</b>	<b>172 400,00 \$</b>
<b>B Usine de traitement et puits d'alimentation</b>				
B.2. 7	Global	12 500,00 \$	1	12 500,00 \$
B.2. 8	Global	39 800,00 \$	1	39 800,00 \$
B.2. 9	Global	11 500,00 \$	1	11 500,00 \$
B.2. 10	Global	16 000,00 \$	1	16 000,00 \$
B.2. 11	Global	34 175,00 \$	1	34 175,00 \$
B.2. 12	Global	14 400,00 \$	1	14 400,00 \$
			<b>Sous-total</b>	<b>128 375,00 \$</b>
<b>C Réseau d'aqueduc</b>				
C.3. 13	Global	20 000,00 \$	1	20 000,00 \$
C.3. 14	m <sup>2</sup>	67,50 \$	2000	135 000,00 \$
C.3. 15	m <sup>2</sup>	31,50 \$	2000	63 000,00 \$
C.3. 16	m	235,52 \$	1220	287 331,00 \$
C.3. 17	unité	1 200,00 \$	24	28 800,00 \$
C.3. 18	Global	70 000,00 \$	1	70 000,00 \$
C.2. 19	m	235,52 \$	180	42 393,00 \$
C.2. 20	unité	1 200,00 \$	3	3 600,00 \$
			<b>Sous-total</b>	<b>650 124,00 \$</b>
<b>Légende</b>				
A.1.1 Catégorie . Source financement . Numéro article				<b>Coût direct (sans taxes) 950 999,00 \$</b>
A.1.1 : Système de traitement. PIQM. Article 1				<b>Coût direct (avec taxes) 1 093 296,13 \$</b>
B.2.9: Usine de traitement. TECQ. Article 9				Contingence de 35% sur les coûts directs (sans taxes) 332 814,65 \$
C.3.15: Réseau d'aqueduc. Fimeau . Article 15				<b>Coût direct (avec contingence de 35% sur les coûts direct sans taxes) 1 283 713,65 \$</b>



**ANNEXE C**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**Estimation budgétaire du système de production d'eau potable – Akvo inc.**



## RÈGLEMENT 2022-06 – BRIGHAM

Coût selon l'annexe B - AKVO 21-067-ef-02 (2022-07-27)	950 899 \$
--	------------

<b>Coût des travaux</b>	<b>950 899 \$</b>
-------------------------	-------------------

Frais incidents – 35 % (arrondir) – incluant taxes nettes applicables	332 101 \$
---	------------

Dépense décrétée totale	1 283 000 \$
-------------------------	--------------



---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**ANNEXE D**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**Immeubles assujettis à la compensation et plan du secteur Guay**



**IMMEUBLES ASSUJETTIS À LA COMPENSATION :**

1. Lot : 3 711 738
2. Lot : 3 711 739
3. Lot : 3 711 740
4. Lot : 3 711 742
5. Lot : 3 711 746
6. Lot : 3 711 747
7. Lot : 3 711 749
8. Lot : 3 711 751
9. Lot : 3 711 754
10. Lot : 3 711 755
11. Lot : 3 711 756
12. Lot : 3 711 757
13. Lot : 3 711 759
14. Lot : 3 711 761
15. Lot : 3 711 762
16. Lot : 3 711 763
17. Lot : 3 711 764
18. Lot : 3 711 765
19. Lot : 3 711 766
20. Lot : 3 711 767
21. Lot : 3 711 768
22. Lot : 3 521 378
23. Lot : 3 521 398
24. Lot : 3 905 867

Le tout tel qu'il est identifié sur le plan du secteur Guay.

